

POSTE MINEUR DE FOND PIQUEUR EN TAILLE CEVENNES

1. Description des tâches

Le piqueur en taille effectuait l'abattage du charbon à la tâche dit au métrage. Particularité : taille de 100 m ou 30 m ou plus.

Abatage dans la couche de charbon, d'une hauteur de 2 m 50, sur une largeur de 1,25 m, sur une longueur de 3 m ; 4 m ou 5 m par jour.

Le mineur abat le charbon avec son marteau piqueur pneumatique, fonctionnant à l'air comprimé de marque Lacroix pesant 7,5 kg, lubrifié à plusieurs reprises dans la journée avec **de l'huile** qui générait de la vapeur bleue. Des graisses et des dégrippants étaient également utilisés très fréquemment.

Les joints de l'ensemble des machines mécaniques, et des conduits d'eau étaient **en amiante**, on devait fréquemment les changer et les adaptés au couteau ou à la lime.

Conséquences liées à son utilisation : Inhalations ; Bruits ; Poussières ; Vibrations ; **vapeur d'huile**...

Dans les tailles, les piqueurs étaient alignés sur la longueur de la taille, au beau milieu d'un nuage de poussières de celle générée par son marteau mais également par celles des autres.

Si la couche est basse, il fallait s'attaquer aux nerfs des rochers en conséquence **la silice** en plus de la **poussière du charbon**.

Le piqueur abat et déblaye le charbon en hauteur et l'évacue à l'aide d'un « rasclat » vers le panzer, qui fonctionnait au fuel, situé le long de la taille qui transporte tous le charbon abattu par l'équipe de piqueurs.

Une fois l'entrée de son chantier en hauteur, le piqueur avance le « kastin » de 2 m50 de long qui pèse 50 à 60 kg. Il le met en place sur l'étançon du soutien avant d'y mettre les planches dessus pour soutenir le toit de la couche.

Cette opération est renouvelée systématiquement après chaque avancement et après abatage et déblayage.

Selon les raccords avec le chantier voisin, 4 à 5 fois pendant la durée du poste de travail il met en place un étançon qu'il soulève sur le « Kastin » derrière le Panzer avant de le serrer avec une pompe à huile et de taper à la masse les clavettes.

Cette opération est également répétée 4 ou 5 fois derrière le Panzer.

Il abat ensuite le charbon du bas sur 0,50 à 1 m et le charge à la pelle sur le Panzer.

Il procède alors au boisage de devant en récupérant l'étançon du milieu qu'il déplace en poids sur au moins 1,25 m (il pèse entre 70 et 90 kg) et si hydraulique (entre 110 et 120 kg).

En conséquence, ce personnel était amené très régulièrement à manipuler des charges lourdes manuellement. Il travaille souvent à genou ou en position semi courbées.

Comme tous les mineurs ils marchaient tout le poste dans de la boue ou de l'eau avec des bottes de sécurité.

Ils étaient exposés aux bruits nombreux et important qu'il y avait au fond de la mine

Les mineurs disposaient de protections particulières pour tout ce travail, masque en papier pour le visage ou nez de cochon avec filtre en papier alvéolé. Bleu de travail. Gants. Casque. Bottes de sécurité.

Mais le masque en papier ne pouvait servir de protection qu'en début de poste et n'était pas changé.

Dans certains puits, de nombreuses galeries étaient humides car de l'eau coulait du toit en permanence dans les tailles.

Comme tous les mineurs ils portaient à la ceinture une batterie pour faire fonctionner leur lampe, celle-ci était remplie d'acide, très fréquemment les batteries fuyaient, perçaient les vêtements et irritaient la peau.

2. Examens complémentaires en matière de suivi médical post professionnel au regard des paragraphes 1^o et 2^o de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 1995.

1. Amiante :

Dans le cadre du protocole de la CPAM :

- une consultation médicale
- et un examen tomodensitométrique (TDM) thoracique réalisés tous les cinq ans pour les personnes relevant de la catégorie des expositions fortes dans les conditions prévues par le protocole de suivi validé par la Haute Autorité de santé.

Hors protocole ou avec l'accord du médecin conseil de la caisse :

- Au moins une fois EFR avec diffusion du CO pour référence (amiante +silice évaluation de l'existence d'une pneumoconiose)

2. HAP et Amines aromatiques :

Dans le cadre du protocole de la CPAM (amines aromatiques):

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : un examen biologique urinaire comportant une recherche d'hématurie à l'aide de bandelettes réactives ainsi qu'un examen cytologique urinaire tous les deux ans

3. Huiles minérales notamment usagées :

Dans le cadre du protocole de la CPAM :

contact cutané

- une consultation dermatologique tous les deux ans.

inhalation de produits de chauffage de ces huiles (HAP)

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : un examen biologique urinaire comportant une recherche d'hématurie à l'aide de bandelettes réactives ainsi qu'un examen cytologique urinaire tous les deux ans.

4. Particules fines de diésel

Considérant la nature, la multiplicité et les niveaux d'exposition, je conseille que ces examens soient réalisés et complétés d'un **examen clinique spécialisé régulier dans une structure compétente en pathologie professionnelle qui coordonnera les examens de dépistage.**

Notamment il lui appartiendra d'adapter la surveillance pour les cancérogènes pouvant avoir la même organe cible, notamment ceux non pris en compte par le protocole (silice par exemple)

Grille de Repérage des Risques par Activité

Activité : de fond mine de charbon

| Catégorie de Risque | Famille de Risque | Facteur de Risque | Détail du risque | Remarques |
|---|--|--|------------------------------|-----------|
| AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES | Nuisances sonores | Bruit de niveau d'exposition sonore quotidienne supérieur à 85 décibels | Bruits des perforatrices | |
| | | Bruit comportant des chocs, des impulsions | Bruits des perforatrices | |
| | Nuisances thermiques | Travail au chaud, plus de 24°C, imposé par le processus de production | Espace confiné en profondeur | |
| | | Travail en milieu humide, imposé par le processus de production (dépassement du seuil d'inconfort) | Mines souterraines | |
| | Air contrôlé | Espace confiné | Galerie de mine | |
| | Manutention manuelle de charges | | | |
| | Contraintes posturales | Position debout ou piétinement | Front de taille | |
| | | Position à genoux | Front de taille | |
| | | Autres contraintes posturales (posture accroupie, en torsion, maintien de bras en l'air, etc.) | Front de taille | |
| | | Travail exigeant de façon habituelle une position forcée d'une ou plusieurs articulations | | |
| | Contraintes | Machines-outils transmettant des | Perforatrices | |

| | | | |
|---------------------|--|--------------------|--|
| articulaires | vibrations aux membres supérieurs (marteau-piqueur, clef à choc, meuleuse) | Marteaux piqueurs | |
| | Vibrations créées par des installations fixes (concasseur, table vibrante, presse, malaxeur) | Engins de chantier | |

| Catégorie de Risque | Famille de Risque | Facteur de Risque | Détail du risque | Remarques |
|--------------------------|---|--|--|----------------------------------|
| RISQUES CHIMIQUES | Carburants | Autres carburants (fuel, gazole, kérósène...) | | Engins de chantier |
| | Composés organiques volatils | Amines | Nitrosamines (notamment utilisation simultanée d'amines et de nitrites) | Nitrate d'ammonium des explosifs |
| | Fibres | Amiante (toutes variétés confondues) | Freins et embrayages des véhicules d'extraction matériels divers constitués d'amiante | |
| | Fluides de lubrification et de refroidissement | Huiles entières minérales | Inhalation de vapeurs d'huiles des perforateurs | |
| | | <i>Produits de combustion des huiles minérales</i> | Inhalation de vapeurs d'huiles chauffées par frottement lors de la perforation | |
| | Gaz et fumées | Moteurs thermiques | Gaz d'échappement diesel | |
| | | Oxyde d'azote | Utilisation d'explosifs azotés | |

| | | | |
|-------------------|---------------------------|---|-------------------------|
| | Monoxyde de carbone | Utilisation d'explosifs azotés | |
| Poussières | Silice cristalline | Perforation, minage Minéraux riches en silice | |
| Solvants | Alcools | Alcool (éthanol, butanol, isopropanol...) | |
| | Hydrocarbures aromatiques | Benzène (sauf carburants) | Benzopyrène gaz diésels |